

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 01/07/2022

Salle du Victor Hugo – Rue des Bleuets – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 24/06/2022

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 26

Quorum atteint

Présents (18) :

- William ARS
- Olivier DELMAS
- Patricia BELKADI
- Norbert ISERN
- Karine TURLAIS
- Yoann AGATI
- Geneviève SOLACROUP
- Anne MACIAS
- Roseline PONS TERME
- Marc OLIVIER
- Anne GACHON GARRIDO
- Gautier VIDAL
- Emilie BRIGNARD
- Paul MARTINEZ
- Anne-Marie DELOBEL
- Pascale GRIPON
- Jean-Pierre CAMBON

- Marion LIGIER

Absents représentés (8) :

- Marie-Line GIBERT : pouvoir à Roseline TERME
- Eddy GOMMERET : pouvoir à William ARS
- Flavien MERCADIER : pouvoir à Olivier DELMAS
- Julien SAVARD : pouvoir à Jean-Pierre CAMBON
- Pascal PANTHENE : pouvoir à Marion LIGIER
- Jean-Luc DELAGNES : pouvoir à Jean-Pierre CAMBON
- Sylvie VALETTE : pouvoir à William ARS
- Patrick MOREAU : pouvoir à Norbert ISERN

Absent (3) :

- Ariane CHAZERAND AZOULAY
- Céline DUCOUDRAY
- Olivier CARNET

Secrétaire de séance : Olivier DELMAS

DELIBERATION D2022-56 – CONVENTION QUADRIPARTITE DE PARTENARIAT RELATIVE AU PROGRAMME EQUILIBRE PREVENTION DE LA CHUTE ET AUTONOMIE EPCA MACVIA

Les troubles de l'équilibre et les chutes sont l'une des principales causes d'hospitalisation et de décès des personnes âgées. Il existe des solutions pour que cela ne soit pas une fatalité et pour permettre à la population de Cournonterral concernée de prévenir le développement de ces troubles.

Monsieur le Maire présente le programme MACVIA ECPA "Equilibre et Prévention de la chute pour améliorer l'autonomie des personnes âgées". Ce programme a été développé par le Centre Régional Equilibre et Prévention de la Chute (CREPC) et labellisé par la Commission Européenne. Il a pour objectif d'améliorer l'autonomie fonctionnelle et l'équilibre des personnes de plus de 65 ans dans le but de réduire les hospitalisations pour chute dans les villes associées au programme.

Il permet de répondre aux besoins de la population âgée en perte d'autonomie et à la volonté de la commune d'assurer à ses concitoyens une qualité de vie le plus longtemps possible.

Une convention quadripartite entre la commune, le CHRU De Montpellier, l'Université de Montpellier / UFR STAPS et l'Association FEPCAS permet la mise en œuvre de ce programme et définit le rôle de chacun. La commune s'engage notamment à mettre à disposition les locaux, assurer la communication, signer les conventions de stage et prendre en charge la rémunération des étudiants de l'UFR STAPS, qui vont animer les ateliers APA de type PEM-ES

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil de bien vouloir :

- l'autoriser à signer la Convention quadripartite de partenariat relative au programme Equilibre Prévention de la Chute et Autonomie EPCA MACVIA et tout document à intervenir permettant la mise en œuvre de ladite convention,
- l'autoriser à engager les actions nécessaires à la mise en œuvre de cette convention quadripartite.

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le 13/07/2022

ID : 034-213400880-20220701-D2022_56-DE

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



William ARS

